

Charte d'usage des services informatiques et multimédia de l'ECCG de Monthey

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication – internet en particulier – occupe une place importante pour la formation et la pratique professionnelle future.

Aussi, afin de répondre à un objectif pédagogique et éducatif et dans l'optique d'une insertion professionnelle réussie, l'établissement souhaite que chacun, dans le respect strict des règles établies, puisse accéder à ces nouveaux outils.

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des services informatiques et multimédias disponibles au sein de l'établissement, de préciser les responsabilités, les droits et les obligations que chaque utilisateur s'engage à respecter et de souligner les risques de sanctions encourues en cas de manquement aux règles spécifiées.

L'établissement se réserve le droit d'adapter la présente charte en fonction de nouveaux impératifs en matière ICT.

A. DESCRIPTION DES SERVICES

Dans le cadre de sa mission pédagogique et éducative, l'établissement met à disposition de ses usagers, les services suivants :

- a. Une infrastructure matériel et logiciel
- b. Un réseau pédagogique local. (intranet / extranet)
- c. Un accès à Internet
- d. Un service de messagerie.
- e. Un espace de publication.

Il s'efforce, dans la mesure de ses moyens techniques, d'en assurer la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité.

B. ACCES AUX SERVICES

Après acceptation de la charte, l'utilisateur peut bénéficier d'un accès aux services de l'établissement. Ce droit d'accès est personnel, incessible et temporaire. Il est soumis aux restrictions et conditions de la présente charte.

Pour certains éléments des services disponibles, cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'utilisateur, qui dispose alors d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et confidentiel.

- a. L'utilisateur ne peut en aucun cas les céder à un tiers.
- b. L'utilisateur est responsable de leur confidentialité et de leur conservation.

- c. L'utilisateur vérifie qu'il a bien procédé à la déconnexion de son identification lorsqu'il quitte son poste de travail.
- d. L'utilisateur prévient l'administrateur s'il soupçonne la violation de son identification.

L'utilisateur est rendu attentif au fait qu'il engage sa responsabilité propre en cas d'utilisation illicite de son identifiant. Lorsqu'une infraction grave est constatée, une enquête pourra être menée afin de déterminer clairement les responsabilités de chacun.

C. USAGE DES SERVICES

Généralités

L'utilisation des infrastructures informatiques et multimédias de l'établissement a pour objet exclusif de mener des activités pédagogiques, d'enseignement ou de recherche d'informations à vocation scolaire. Toutes utilisations à des fins lucratives ou publicitaires sont formellement interdites.

Ces activités s'effectuent dans le respect des règles juridiques et législatives en vigueur en Suisse¹. Il est rappelé que sont notamment interdits et pénalement sanctionnés :

- a. Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée, le racisme, la diffamation, le harcèlement et l'injure.
- b. Le non respect des bonnes mœurs : la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique, l'incitation à la consommation de substances interdites, la provocation aux crimes et délits, à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence, l'apologie de tous les crimes, notamment meurtres, viols, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.
- c. Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (extrait musical, littéraire, photographique...) en violation du droit d'auteur.

Infrastructure matérielle et logicielle

L'utilisateur a accès à l'infrastructure matérielle et logicielle, dans le respect des règles spécifiques à chaque équipement (planning des locaux, réservations, modes d'emploi, licences...). Il traite avec soins les locaux et le matériel qu'il utilise, afin que chacun puisse en bénéficier ultérieurement.

L'utilisateur ne doit pas :

¹ À titre indicatif, voir le site reconnu par la conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), dans le cadre de la prévention suisse de la criminalité (PSC) <http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>

- a. Consommer de nourriture ou de boisson dans les salles d'informatique ou à proximité d'un ordinateur.
- b. Stocker des données sur les postes de travail.
- c. Modifier la configuration des équipements.
- d. Installer ou utiliser des ressources matérielles ou logicielles personnelles.
- e. Copier des logiciels présents sur les ordinateurs de l'école.
- f. Introduire des données contenant des virus ou portant atteinte à la sécurité du système.

Toute panne ou dysfonctionnement d'un poste de travail ou d'un périphérique doit être signalé au responsable informatique. De même, toute demande d'implémentation ou suggestion d'évolution lui sont adressée par écrit. Lui seul est habilité à mettre en place les modifications demandées.

Réseau pédagogique local

L'utilisateur dispose, selon les droits d'accès qui lui sont attribués, d'un espace de stockage partagé et d'un espace de stockage personnel. Ces espaces de stockage sont utilisés exclusivement pour le classement des données en relation avec sa formation. Ils restent, de ce fait, propriété de l'établissement, qui peut y accéder en tout temps, à des fins de contrôles.

Les ordinateurs personnels ne peuvent en aucun cas se connecter physiquement au réseau interne de l'établissement. Néanmoins, un accès distant via un service extranet, peut être offert à l'utilisateur. Ce service sécurisé, nécessite une identification et est soumis aux mêmes restrictions que le réseau pédagogique local.

L'utilisateur ne doit pas :

- a. Stocker des données illicites ou sans rapport direct avec sa formation.
- b. Stocker des données volumineuses dépassant le quota autorisé.
- c. Outrepasser les droits d'accès que lui confère le système.
- d. Lire, modifier, copier ou détruire d'autres données que celles qui lui appartiennent en propre.

L'établissement procède à une sauvegarde globale des données du réseau (données locales exclues) dans le but d'assurer la disponibilité du service. Il ne prend aucune responsabilité quant à la sauvegarde des données personnelles de l'utilisateur.

Accès à Internet

L'utilisateur dispose d'un accès à Internet, comme outil d'apprentissage, de recherche et de communication en lien avec sa formation. Cet accès est un privilège et non un droit.

Les ordinateurs personnels, par le réseau de l'établissement, peuvent se connecter exclusivement au réseau Internet, après identification du matériel et de l'utilisateur.

L'établissement se réserve le droit d'utiliser des logiciels de filtrage afin d'interdire l'accès à certains sites Internet dont le contenu lui semble illicite, en contradiction avec les objectifs pédagogique ou qui requièrent l'âge de la majorité.

L'utilisateur ne doit pas :

- a. Consulter, stocker ou diffuser des documents ou des messages qui peuvent ternir une réputation, être contraire à la morale ou aux lois en vigueur, en particulier ceux qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime et de la violence.
- b. Télécharger des fichiers illégaux tels que musiques, vidéos, logiciels...
- c. Utiliser des services de paiements en ligne.
- d. Utiliser des messageries instantanées (MSN, chat, ICQ, SMS...).
- e. Utiliser Internet en vue de se distraire (jeux, streaming audio ou vidéo...).
- f. Utiliser des services de contournement du filtrage internet.

Dans tout les cas, l'utilisateur accède à Internet en appliquant les règles élémentaires de prudence et en respectant les principes de la « Netiquette ».

Service de Messagerie

L'utilisateur dispose d'un service de messagerie scolaire destiné à toutes communications pédagogiques ou en lien avec l'organisation et la gestion de l'établissement. Cette messagerie est personnelle et est soumise à la loi sur la confidentialité des correspondances.

De ce fait, l'utilisateur est seul responsable des messages échangés.

L'utilisateur accepte un contrôle a posteriori de l'usage de sa messagerie, ne portant que sur des indications générales (fréquence, volume, format des pièces jointes). Aucun contrôle éditorial ne sera effectué. De tels contrôles de contenus ne peuvent s'effectuer, qu'en cas de suspicion d'infraction au code pénal.

Espace de publication

L'utilisateur dispose, au sein de l'établissement, d'un espace de publication internet. La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

Il convient de respecter la réglementation concernant la propriété intellectuelle, les droits d'auteur et l'ordre moral.

Les règles suivantes s'imposent à tous pour une publication sur le site Internet :

- La publication de toute photographie se fait après l'obtention de l'autorisation de chaque personne représentée (du représentant légal si elle est mineure).
- La publication de toute production se fait après autorisation du ou des auteurs (ou de leur représentant légal). La réalisation de ce travail dans le cadre d'une activité pédagogique au sein de l'établissement ne dispense pas de cette autorisation.
- Toute utilisation de logos ou sigles officiels de l'établissement est également soumise à autorisation.
- Les ressources doivent être originales et ne doivent pas être assujetties à des droits d'auteurs.

- Les informations diffusées ne doivent pas être erronées.
- La source des documents est clairement indiquée.
- Aucune publicité commerciale ne doit figurer.

Il importe également de rappeler que toute personne publiant (à l'école ou en privé) des contenus sur Internet (site, forum, blog) pouvant porter atteinte à l'intégrité et à la réputation de l'école ou de l'un de ses membres (élèves, professeurs, personnel...), encourt, en plus des éventuelles poursuites pénales, les sanctions scolaires prévues par le règlement interne de l'établissement.

D. SECURITE

La sécurité est l'affaire de tous et chaque utilisateur doit y contribuer à son niveau.

L'utilisateur doit :

- a. Appliquer les règles de sécurité en vigueur.
- b. User raisonnablement de toutes les ressources partagées.
- c. Signaler au responsable informatique tout problème pouvant nuire au bon niveau de sécurité.

L'utilisateur s'interdit :

- a. De masquer sa véritable identité.
- b. D'usurper l'identité d'autrui.
- c. D'accaparer les ressources informatiques et pénaliser de la sorte la communauté.
- d. Mettre en place un dispositif pour contourner les sécurités.
- e. Se livrer à des actes de piratage.

E. CONTROLE ET SANCTIONS

Afin d'assurer la sécurité de ses services informatiques et multimédias et de vérifier la conformité des usages en regard de la présente charte, l'établissement dispose des moyens de contrôle suivants :

- a. Contrôle des fichiers d'identification.
- b. Contrôle des accès aux ressources.
- c. Contrôle du contenu des espaces de stockage (partagés et personnels).
- d. Contrôle des sites Internet visités.
- e. Contrôle de publications Internet hébergées par l'établissement.
- f. Contrôle des usages en temps réel (monitoring).

Le non respect des règles et obligations définies dans la présente charte peut entraîner :

- a. La suppression immédiate et sans préavis de l'accès aux services informatiques de l'établissement.
- b. L'application des sanctions prévues par le règlement interne de l'établissement.
- c. Le non respect de la législation est passible de poursuites judiciaires.

F. ENGAGEMENT

Chaque utilisateur a l'obligation de signer la charte d'usage après avoir lu et accepté son contenu. Cet engagement entre en vigueur à la signature et demeure valide durant toute la durée de la formation au sein de l'établissement. Il prend fin 6 mois après le départ de l'établissement.

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance de la présente charte et je m'engage à en respecter les termes.

Utilisateur :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Filiation : _____

Date : _____ Signature : _____

Pour les utilisateurs mineurs, signature du représentant légal :
